

Débiteur:

Procès-verbal des opérations de la saisie

A la requête du créancier

représenté par

une saisie est opérée le

à

heures

au domicile du débiteur

pour une créance de fr.

avec intérêt à

% dès le

plus les frais.

Déclarations du débiteur

Date de naissance:

Lieu d'origine:

Profession:

Etat civil: célibataire, marié, séparé, veuf, divorcé

Régime matrimonial des époux:

Ménage commun/séparé

Enfants mineurs (prénoms et dates de naissance):

1 né le

2 né le

3 né le

4 né le

Pupilles et personnes placées sous curatelle:

Créances des enfants mineurs, pupilles et personnes placées sous curatelle:

Assurances

Assurance contre l'incendie: police no

contractée auprès de

Echéance de la prime le

payée le

Assurances sur la vie de

selon

1. Police no contractée auprès de

2. Police no contractée auprès de

Bénéficiaires éventuels:

Le preneur d'assurance a-t-il renoncé à son droit de révoquer la désignation du bénéficiaire?

La police est en mains de

Autres assurances (contre la maladie, assurance-vieillesse, assurance-invalidité, assurance-chômage, assurance-accidents):

Situation militaire du débiteur

Grade:

Incorporation:

Exécution¹

Date: de à heures = heures. Montant de la créance en poursuite, intérêt et frais compris, environ fr.

En présence de:

No	Objets ²	Valeur estimative fr.	Revendications de tiers*	No	Objets ²	Valeur estimative fr.	Revendications de tiers*
					Report		
		Report					

* Droit revendiqué (indiquer dans la colonne)

Revendications de tiers

RP = réserve propriété
P = propriété
CP = copropriété
G = droit de gage
R = droit de rétention

ad no	Droit revendiqué P, RP, G, R, CP	Nom complet et adresse du revendiquant	Solde de la créance du tiers (l'indiquer pour RP, G et R)

Les objets suivants sont déjà saisis au profit de séries **antérieures**:

No pour des créances s'élevant à fr. dans les séries no

No pour des créances s'élevant à fr. dans les séries no

Les saisies de salaires figurent sur une formule spéciale annexe.

Une saisie est opérée pour un montant de fr. par

Il sera décidé ultérieurement si une saisie de salaire doit être opérée

Signature du fonctionnaire qui procède à la saisie

Le soussigné a été avisé que les objets indiqués ci-dessus étaient saisis.

Il déclare avoir été rendu attentif au fait qu'il est punissable s'il dissimule des biens, dispose arbitrairement de biens saisis ou n'indique pas de façon complète les biens qui lui appartiennent (art. 163, 164, 169 et 323 ch. 2 du code pénal) et au fait qu'un paiement effectué directement en mains du créancier ne ferait pas tomber la saisie. Il déclare en outre que les indications ci-dessus sont exactes, ainsi que celles qui sont contenues, le cas échéant, dans le procès-verbal de la saisie de salaire.

Lieu et date

Signature du débiteur³

¹ Lorsque le débiteur ne possède pas de biens saisissables ou que les biens saisis ne suffisent pas à couvrir la créance, objets de la poursuite, on indiquera dans le présent acte les biens déclarés insaisissables. En revanche, ils ne seront pas mentionnés dans le procès-verbal de saisie.

² En cas de saisie immobilière, il y a lieu d'indiquer sur une feuille annexe: les noms des locataires ou fermiers, le montant des loyers ou fermages, leur échéance ainsi que les assurances contre les dommages (assurance-incendie, assurance dégâts d'eau, assurance responsabilité civile, etc.).

³ En signant cette déclaration, le débiteur ne renonce pas à son droit de porter plainte s'il estime qu'on a saisi des biens insaisissables.